

Commission de Suivi de Site
Installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac – Commune de Manses

Séance du 7 juin 2016

La commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac s'est réunie le 7 juin 2016 à la mairie de Mirepoix sous la présidence de Monsieur Patrick BERNIE, sous-préfet de Pamiers.

Lors de cette séance, les représentants suivants étaient présents :

- Collectivité territoriale :

M. Fabien CATALA, Mairie de Mirepoix,
Mme Simone VERDIER, Maire de Manses,
Mme Joëlle BUKZIN, Mairie de Manses,
M. Claude CAMBUS, Mairie de Manses.

- Associations :

M. Donald VANDERSTAPPEN, Association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers.

- Exploitant :

Mme Julie DUCOS, Directrice technique chargée des installations classées du SMECTOM DU PLANTAUREL,
Mme Christel SAUZE, Technicienne au sein de la direction chargée des ICPE du SMECTOM DU PLANTAUREL,
M. ESCANDE Jacques, chargé de la Commission Finances Smectom du SMECTOM DU PLANTAUREL,
M. Eric FERRIE, Représentant des salariés et exploitant du site de Manses du SMECTOM DU PLANTAUREL,
M. CARRERE Laurent, Représentant des salariés du site de Manses du SMECTOM DU PLANTAUREL.

- Administrations publiques :

Mme Stéphanie GAUTHÉ, Secrétaire générale adjointe de la Sous-préfecture de Pamiers,
M. David PINA, Chef du service Prévision - SDIS de Pamiers,
Mme Marie SUDERIE, DREAL,
M. Kamel BENNADJI, DREAL.

- Auditeurs invités :

M. Fabien SENEGES, Cabinet ECTARE

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Examen du rapport de fonctionnement et du dossier d'information 2015 de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Berbiac,
- 2 – Présentation de l'inspection des installations classées,
- 3– Questions diverses.

1 – Examen du rapport de fonctionnement et du dossier d'information 2015

Le diaporama présenté par Mmes DUCOS et SAUZE (SMECTOM DU PLANTAUREL) est annexé au présent compte-rendu.

S'agissant des nuisances olfactives, M. VANDERSTAPPEN (Association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers) confirme qu'il y a une baisse des odeurs depuis 2016. Un seul appel téléphonique a été relevé, relatif à ces nuisances, sur la période.

Monsieur le sous-préfet souhaite connaître les facteurs d'aggravation des nuisances olfactives.

Madame DUCOS explique que les odeurs sont perçues quand il y a peu de vent.

Madame VERDIER (Maire de Manses) indique que sa commune se réjouit des efforts déployés par le SMECTOM pour venir à bout de ce problème.

Monsieur le sous-préfet constate que l'ensemble des discriminants n'est pas dans une phase de dégradation et qu'il y a une évolution positive.

Madame VERDIER indique que le SMECTOM a mis en place, à la demande de la mairie, un suivi toxicologique depuis maintenant 6 ans, qui montre que les rejets sur l'environnement, sur les eaux superficielles ou sur l'air n'avaient pas de conséquence toxique. A l'intérieur du site, il existe certains endroits où une toxicité est relevée ; le phénomène est limité, ce qui rassure la population. Une réunion d'information se tiendra à l'automne prochain, reprenant la synthèse des résultats des 6 dernières années.

Monsieur le sous-préfet note qu'il y a une radioactivité légère mais qui ne s'inscrit pas dans la durée et souhaite savoir à quoi elle est due.

Madame SAUZE lui répond que cela provient essentiellement des déchets de soin des personnes traitées par radioactivité.

2 - Présentation de l'inspection des installations classées.

Monsieur BENNADJI (DREAL) indique que deux inspections sur site ont été réalisées depuis la dernière CSS : une le 8 septembre 2015, portant essentiellement sur les aménagements du nouveau vallon de Manses 2 et la deuxième, le 11 mai 2016, pour vérifier l'exploitation du 1^{er} vallon et l'exploitation de Manses 2.

Différents points ont été vérifiés dont notamment le traitement des lixiviats qui sont traités par une station d'épuration à Laroque d'Olmes. Un pré-traitement avait été mis en place sur le site, il a été interrompu en mars 2016. Une étude de traitabilité de la station a été effectuée qui a démontré que la station pouvait traiter les lixiviats de Manses.

Il ajoute que la DREAL a ensuite consulté toutes les procédures d'admission des déchets.

Le sujet des nuisances olfactives a été abordé. Le SMECTOM a rédigé un plan d'actions qui va être mis en œuvre.

Concernant la fin d'exploitation de Manses 1, un dossier de fermeture du dernier casier a été remis. Il indique qu'une couverture sur le dôme avec géomembrane pour le rendre étanche va être mis en place.

Par rapport à toutes les analyses faites sur le site, aucune remarque particulière.

La stabilité des digues ne relève aucune anomalie.

L'exploitant a installé une alarme supplémentaire sur la torchère qui prend le relais en cas de panne du moteur.

3 – Questions diverses

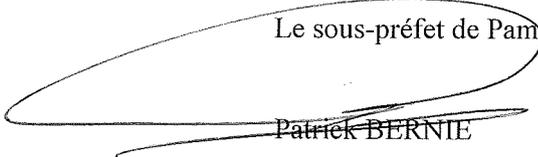
Madame SUDERIE (DREAL) souhaite savoir à quelle date les travaux sur le casier 2 seront réalisés.

Madame DUCOS répond qu'ils commenceront à l'automne, par pallier.

Monsieur CARRERE (SMECTOM DU PLANTAUREL) indique que le SMECTOM apporte les moyens nécessaires pour qu'il y ait un bon suivi sur le site.

En l'absence d'autres questions, M. BERNIE remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.

Le sous-préfet de Pamiers


Patrick BERNIE

